

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal 45
Membres en exercice 45
Présents ou représenté.e.s
à la séance 44
Absent.e.s 01

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2021-03-14-DGS :

Vœu déposé par les groupes « les Écologistes », « Fontenay en Commun », « La France Insoumise », « Fontenay Citoyen » et le Parti Socialiste, relatif à l'adhésion à « l'Appel des Villes pour le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires »

SÉANCE DU JEUDI 18 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le **dix-huit mars**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **douze mars**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENTS

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, M. SEYE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, Mme INDJA, M. BERTRAND, M. LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M. BEDOURET, Mme CAZALS.

EXCUSE.E.S – REPRESENTE.E.S

Mme FENASSE	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. LACHELACHE	a donné mandat à	Mme LARABI
Mme NIAKHATE	a donné mandat à	M. MORA
M. CHAMPETIER	a donné mandat à	Mme LELU
Mme GARNIER	a donné mandat à	Mme BENZIANE
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. MULLER	a donné mandat à	Mme LELU
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme MARTINEZ
M. GUYOT	a donné mandat à	Mme LECOQ

ABSENT.E.S

Mme AVOGNON ZONON

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. ORJEBIN ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Délibération n° 2021-03-14-DGS

Voëu déposé par les groupes « les Ecologistes », « Fontenay en Commun », « La France Insoumise », « Fontenay Citoyen » et le Parti Socialiste, relatif à l'adhésion à « l'Appel des Villes pour le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires »

PREAMBULE

ATTENDU que le 22 janvier 2021, le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (voté par l'Assemblée Générale de l'ONU le 7 juillet 2017 à une très large majorité) est entré en vigueur, suite à la ratification du traité par un cinquantième Etat,

ATTENDU que depuis le 22 janvier, les armes nucléaires sont ILLEGALES au même titre que les armes biologiques en 1972, les armes chimiques en 1993, les mines anti-personnel en 1997, les bombes à sous munitions en 2008.

ATTENTU qu'il s'agit donc d'exercer une pression sur les Etats possédant des armes nucléaires et en particulier la France pour qu'ils y renoncent.

Dans cette perspective, existe un Appel Mondial des Villes pour le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires.

ATTENDU qu'en France, cet appel a été signé par 37 villes dont Paris, Grenoble, Lyon, Besançon. En Ile de France, c'est le cas de Montigny les Cormeilles, Malakoff, Gennevilliers, Champigny, Bagneux, La Courneuve, Bezons, Grigny, Villejuif, Carrières sous Poissy...

Il nous semble souhaitable que Fontenay-sous-Bois adhère à son tour.

ATTENDU que cet Appel a lieu dans le cadre de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, ICAN, prix Nobel de la paix en 2017.

ATTENDU que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) stipule en son article 1 que « *Chaque État partie s'engage à ne jamais, en aucune circonstance :*

- *mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, acquérir de quelque autre manière, posséder ou stocker des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires,*
- *transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs,*
- *accepter, ni directement ni indirectement, le transfert d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires ou du contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs,*
- *employer ni menacer d'employer des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires,*
- *aider, encourager ou inciter quiconque, de quelque manière que ce soit, à se livrer à une activité interdite à un État partie du présent Traité,*
- *autoriser l'implantation, l'installation ou le déploiement d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires sur son territoire ou en tout lieu placé sous sa juridiction ou son contrôle. »*

ATTENDU que l'arme nucléaire a été utilisée comme arme de guerre par deux fois dans l'histoire de l'Humanité (Hiroshima et Nagasaki, les 6 et 9 août 1945), et plus de 2 000 fois à travers des essais souterrains et atmosphériques, entraînant des conséquences humanitaires et environnementales importantes toujours d'actualité.

ATTENDU que l'existence des armes nucléaires, comme le souligne la situation internationale, entretient les différentes formes de prolifération nucléaire et accroît le danger d'un usage volontaire, accidentel ou par erreur. Toute détonation nucléaire aurait des conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques pour l'ensemble des États de la planète,

Délibération n° 2021-03-14-DGS

Vœu déposé par les groupes « les Ecologistes », « Fontenay en Commun », « La France Insoumise », « Fontenay Citoyen » et le Parti Socialiste, relatif à l'adhésion à « l'Appel des Villes pour le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires »

ATTENDU que le budget de 37 milliards d'euros a été engagé par la France, sur la seule période 2019-2025, selon la loi de programmation militaire, pour la modernisation et le renouvellement de l'arsenal nucléaire de la France et qui vont à l'encontre de l'article 26 de la Charte des Nations Unies qui stipule que pour « *favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales* », il est nécessaire de ne détourner « *vers les armements, que le minimum des ressources humaines et économiques du monde* »,

ATTENDU qu'à travers notre responsabilité d'élus en charge de la sécurité de la population de notre commune, nous sommes directement concernés par le danger des armes nucléaires qui sont des armes dirigées vers nos centres urbains et les populations civiles de nos villes et communes, et que nous serions dans l'incapacité de prendre en charge les souffrances subies par la population,

Ceci exposé, et après en avoir débattu,

LE CONSEIL,

A LA MAJORITE

DECIDE

Par 35 voix pour

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. MORA, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. SEYE, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, M. CLERGET, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY, Mme MARTINEZ.

Ne prends pas part au vote

Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. GUYOT, Mme INDJA, M. BERTRAND, M. LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M. BEDOURET, Mme CAZALS.

Délibération n° 2021-03-14-DGS

Vœu déposé par les groupes « les Ecologistes », « Fontenay en Commun », « La France Insoumise », « Fontenay Citoyen » et le Parti Socialiste, relatif à l'adhésion à « l'Appel des Villes pour le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires »

SOUTIENT par ce vœu, l'adhésion à l'Appel des Villes pour le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires,

DECLARE que « Notre ville est profondément préoccupée par la lourde menace que les armes nucléaires posent aux communautés à travers le monde et reste fermement convaincu que nos habitant.e.s ont le droit de vivre dans un monde libre de cette menace,

REAFFIRME que toute utilisation, délibérée ou accidentelle, d'arme nucléaire aurait des conséquences catastrophiques durables et à grande échelle pour la population et pour l'environnement et soutenons le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et appelons notre gouvernement à y adhérer.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le 22 MAR. 2021

Publication

le 22 MAR. 2021

Notification

le 22 MAR. 2021

Certifié exécutoire

Le Maire,

